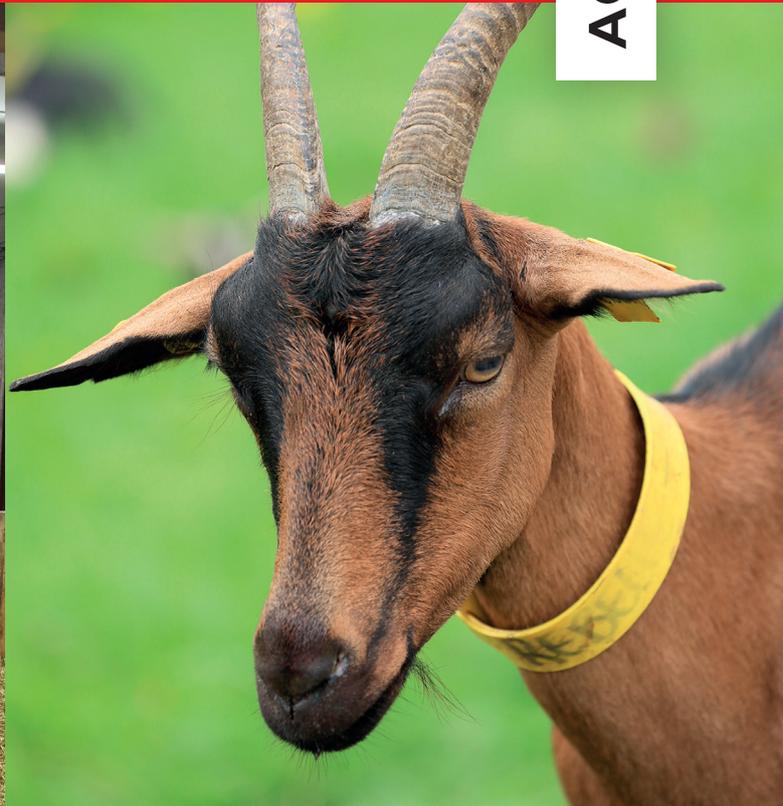


# PLAN CAPRIN DÉPARTEMENTAL

AGIR POUR UNE AGRICULTURE  
MODERNE ET RESPONSABLE

AGRICULTURE

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA FILIÈRE AGRICOLE



## PLAN CAPRIN DÉPARTEMENTAL



Avec 125 000 hectares entretenus par 2 315 exploitants, la Haute-Savoie est forte d'une agriculture de montagne de très grande qualité reconnue pour la diversité de ses productions laitières, fromagères, viticoles fruitières et maraichères (pommes, poires, miel), la plupart étant labellisées AOC, AOP ou IGP.

L'agriculture est donc un secteur-clé de notre territoire. C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a, dès 2022, doublé l'enveloppe dédiée à l'agriculture, la passant ainsi à 10 millions d'euros, cela pour aider nos agriculteurs à faire face aux enjeux actuels et préserver la richesse du monde agricole.

A travers le Plan Caprin départemental, travaillé en étroite collaboration avec les trois acteurs majeurs de la filière, c'est un accompagnement supplémentaire que le Conseil départemental souhaite apporter à la spécificité de notre agriculture.

Articulé autour de trois axes, il s'inscrit en complémentarité du Plan Stratégique Régional et des plans régionaux de filières « caprin lait » et « chevreaux » 2023-2027.

Pour répondre aux enjeux de la filière et aux besoins des éleveurs, le Plan soutient, à hauteur de 40% avec une bonification pour les nouveaux installés mais aussi pour les exploitations situées en zone de montagne, les acquisitions de matériels et d'équipements destinés à préserver l'état sanitaire des troupeaux et à améliorer le bien-être animal, protéger l'environnement et améliorer les conditions de travail en transformation et en commercialisation des produits. Autant de mesures destinées à soutenir la race Chèvres des Savoie et notre terroir.



**Martial  
SADDIER**

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie



**Nicolas  
RUBIN**

1<sup>er</sup> Vice-président délégué à l'administration générale, au sport, à l'aménagement du territoire et au devoir de mémoire



**Marie-Louise  
DONZEL-GONET**

Vice-Présidente déléguée à l'agriculture, la forêt et l'alimentation



**Magali  
MUGNIER**

Présidente de la 7<sup>e</sup> commission développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières



**Christelle  
PETEX-LEVET**

Conseillère départementale en charge du développement durable et de l'environnement



**Fabienne  
DULIÈGE**

Conseillère départementale déléguée à la ruralité

La filière caprine haut-savoyarde est considérée comme **dynamique et attractive**. Adaptée au territoire de montagne, elle participe à l'entretien des paysages. Outre la filière lait qui se porte bien, avec des fromages caractéristiques et une AOP, le Chevrotin, la filière viande de cabris est en plein développement.

Le Conseil départemental soutient et encourage le développement de la filière caprine par la mise en place de subventions visant des modes de production de qualité, modernes, responsables et veillant au bien-être animal et des éleveurs.

Pour répondre aux enjeux de la filière et aux besoins des éleveurs, le plan caprin départemental s'articule autour de 3 axes qui visent à subventionner l'acquisition de petits matériels et équipements.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Subvention à hauteur de

**40 %** pour tous les investissements liés à une activité d'élevage, de transformation, conditionnement, stockage et commercialisation

+ 10 % pour les nouveaux installés (jeunes agriculteurs ou agriculteurs qui se sont installés au cours des cinq années précédant la date de la demande d'aide)

+ 10 % pour les sièges d'exploitation situés en zone montagne



Le taux d'aide pourra être abaissé en fonction de la mobilisation d'autres financements publics afin de respecter les plafonds de financement public.

Le montant minimal de la subvention est fixé à 500 €.

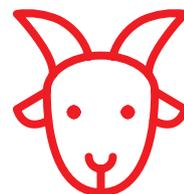
## BÉNÉFICIAIRES

Exploitations caprines dont le siège social est situé en Haute-Savoie et affiliées à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) à titre principal ou secondaire à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.



# LA FILIÈRE CAPRINE EN HAUTE-SAVOIE

**7 700** | **chèvres**  
dont 1 000 de la race  
chèvre des Savoie



**100 %** | de productions fermières  
et principalement vendues en local

**80 %** | des éleveurs  
montent à l'alpage



**100** exploitations  
caprines | dont **45 %**  
sont gérées  
par des femmes

 **1 AOP, le Chevrotin, reconnue depuis 2002**  
(85 tonnes produites par an)

**+ de 50 % des éleveurs professionnels fédérés autour des 3 acteurs  
majeurs de la filière :**

le Syndicat caprin des Savoie (SCS), l'association de sauvegarde de la chèvre  
des Savoie (ASCS), l'association des producteurs fermiers de chevrotins (SIC)

**haute  
savoie**   
le Département

Département de la Haute-Savoie  
1, avenue d'Albigny  
74000 Annecy  
04 50 33 50 00



hautsavoie.fr



## AXE 1

### PRÉSERVER L'ÉTAT SANITAIRE DES TROUPEAUX EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE VIE ANIMALE

- **Dans l'enceinte de la chèvrerie :**

- Contention des animaux
- Dispositifs installés devant les auges d'alimentation des animaux (ornadis)
- automatisation de la distribution des aliments (louve par ex.)
- local vétérinaire
- local sanitaire

- **En alpage :**

- Abris d'alpage temporaire  
(conditions : 100 m<sup>2</sup> au sol maximum, mobile et temporaire, pour 150 à 200 animaux maximum)

## AXE 2

### PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT : LES ESPACES ET LES ESPÈCES

- **Valorisation de l'herbe et limitation du surpâturage en optimisant la ressource fourragère et en réalisant des actions d'entretien de l'espace par une conduite adaptée des troupeaux :**

- Pose de filets, clôtures, piquets, postes de clôture
- Acquisition ou renouvellement de matériel d'entretien : débroussailleuse, élagueuse

- **Protection de la qualité de l'eau :**

- Installation de filtres ultra-violet (UV) de l'eau
- Sécurisation des captages d'eau (problème des bactéries pseudomonas)

- **Préservation de la chèvre des Savoie et aide pour le renouvellement de la population :**

- Acquisition de chevrettes et de jeunes boucs issus de la pépinière du centre d'élevage de Poisy  
> Seuils d'intervention : maximum de 20 animaux/an, sous réserve d'un achat hors renouvellement



Images d'Alpages © SEAN74

### AXE 3

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN TRANSFORMATION DU LAIT ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS

#### • Modernisation des ateliers de fromagerie :

- Local d'affinage : cave, hâloir, séchoir, chambre froide
- Local de stockage du lait : machine à traire, griffes, tank et boule à lait
- Fromagerie : table de moulage et égouttage, cuve de fabrication, pasteurisateur, étuve, groupe froid, humidificateur, brumisateur, étagères, planches d'affinage, désinsectiseur, moules micro-perforés, répartiteur, bac de caillage, couvercles
- Atelier de fabrication et de ses annexes : laverie, stockage des emballages, préparation des commandes, local de vente

#### • Commercialisation des produits et respect des conditions sanitaires :

- Caisses réfrigérées, caissons
- Remorques de marché réfrigérées, banques froid
- Balances